

SEANCE du 18 mars 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
12 mars 2024

Date d'affichage
12 mars 2024

<u>Objet de la Délibération</u> <i>Demande de subvention</i> <i>Vidéoprotection et circulation</i> <i>routière</i>
--

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

Présents : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

Absents excusés : M. Obstetar Pascal

Absents :

Procuration : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

Public : Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance

Délibération n° 2024-10

Notre commune est fortement engagée dans la promotion de la sécurité publique et la lutte contre la délinquance.

Dans cette optique, nous avons identifié deux projets majeurs :

- 1. Implantation de Radars Pédagogiques** : Afin de sensibiliser les usagers de la route aux limitations de vitesse et de contribuer à la réduction des accidents, nous prévoyons d'installer des radars pédagogiques dans les zones à risque de notre commune. Ces dispositifs jouent un rôle crucial dans la prévention des accidents de la circulation en rappelant aux conducteurs leur vitesse et en encourageant le respect des règles de sécurité routière. Ces deux projets sont essentiels pour garantir un environnement sûr et sécurisé pour l'ensemble de nos concitoyens, et ils s'inscrivent pleinement dans les objectifs du FIPD en matière de prévention de la délinquance.
- 2. Installation de Systèmes de Vidéosurveillance** : Dans le cadre de notre politique de sécurisation des espaces publics, nous envisageons de mettre en place un réseau de vidéosurveillance sur les quatre axes routiers entrants et sortants de notre commune. Ces caméras de vidéosurveillance permettront de dissuader les actes de délinquance, d'améliorer la réactivité des services de sécurité, et de renforcer le sentiment de sécurité parmi nos concitoyens.

Ces deux systèmes seront couplés ensemble et un serveur sera installé à la Mairie afin de sécuriser et centraliser les données.

Cette opération réalisée en deux phases représente un coût total de 39 850.00 € HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'effectuer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) à hauteur de 50 %

ainsi qu'une demande auprès du département au titre des Amendes de Police à hauteur de 30 %, avec un reste à charge pour la commune de 20 %.

PLAN DE FINANCEMENT (devis n° 1)

Subventions

Plan de financement vidéoprotection et sécurité routière	Dépenses HT		Plan de financement	
Vidéoprotection et sécurité routière	24 050.00 €	FIPD	50 %	12 025.00€
		Amendes de police	30 %	7 215.00€
TOTAL HT	24 050.00 €	Commune	20 %	4 810.00€
			100.00%	24 050.00 €

PLAN DE FINANCEMENT (devis n° 2)

Subventions

Plan de financement vidéoprotection et sécurité routière	Dépenses HT		Plan de financement	
Vidéoprotection et sécurité routière	15 800.00 €	FIPD	50 %	7 900.00€
		Amendes de police	30 %	4 740.00€
TOTAL HT	15 800.00 €	Commune	20 %	3 160.00€
			100.00%	15 800.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :


- **autorise le Maire à signer** tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Michaël Brun



Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 
ID : 090-219000718-20240318-2024_10-DE